

6/2/2019



DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE LA HAUTE-VIENNE

Secrétariat ARS

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département de la Haute-Vienne**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Les membres de la commission

- **Madame** représentante de l'UNAFAM Haute-Vienne du 01/01/2018 au 31/05/2018 ;
- **Madame** représentante de l'UNAFAM Haute-Vienne 0 PARTIR DU 01/06/2018 ;
- **Monsieur** Magistrat, Président du TGI de Limoges ;
- **Monsieur le Docteur** médecin psychiatre exerçant à titre libéral ;
- **Monsieur le Docteur** médecin psychiatre exerçant au centre hospitalier Esquirol à Limoges ;
- **Monsieur le Docteur** médecin généraliste.

Fonctionnement de la CDSP

Réunions :

Au cours de l'année 2018, la commission s'est réunie à deux reprises le 25 avril et le 17 octobre 2018.

Visites d'établissement :

Pour le département de la Haute-Vienne, seul le centre hospitalier Esquirol est habilité à accueillir les personnes atteintes de troubles mentaux et relevant d'une hospitalisation sans consentement.

Deux visites ont eu lieu le 27 juin et le 14 décembre 2018.

Réclamations patients :

En 2018, trois réclamations patients ont été présentées à la commissions.

- Une est devenue sans suite du fait de la levée de la mesure,
- Une a donné lieu à une réponse écrite,
- Une a donné lieu à une réponse orale lors de la visite du Centre hospitalier Esquirol.

I - Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques	697
- dont nombre total de SDRE et SDJ	176
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	42
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	105
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	4
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien	1
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	4
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	1
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	23
- dont nombre total de SDDE	521
- dont nombre de SDT	295
- nombre de SDTU	99
- nombre total de SPI	127
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an	86
- dont nombre de SDRE et SDJ	46
- dont nombre de SDDE	40
- dont nombre de SPI	14
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques	554
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	115
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	28
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	72
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	1
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	14
- dont nombre de levées de SDDE	439
- dont nombre de levées de SPI	101

Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU 01/01/2018

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	0	0
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

Nombre de réunions	2
Nombre de visites d'établissements	2
Nombre total de dossiers examinés :	34
- dont SDRE et SDJ	17
- dont SDDE	18
- dont SPI	12
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	33
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	15
- SDRE et SDJ en programme de soins	14
- SDDE en hospitalisation complète	
- dont SPI	
- SDDE en programme de soins	
- dont nombre total de SPI examinées	10
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	3